|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-19)Charm el-Cheikh, Égypte, 28 octobre – 22 novembre 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Addendum 3 auDocument 24-F** |
|  | **20 septembre 2019** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| Propositions communes de la Télécommunauté Asie-Pacifique |
| PROPOSITIONS POUR LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE |
|  |
| Point 1.3 de l'ordre du jour |

1.3 envisager de relever éventuellement le statut de l'attribution à titre secondaire au service de météorologie par satellite (espace vers Terre) pour lui conférer le statut primaire et de faire éventuellement une attribution à titre primaire au service d'exploration de la Terre par satellite (espace vers Terre) dans la bande de fréquences 460-470 MHz, conformément à la Résolution **766 (CMR-15)**;

Introduction

Les Membres de l'APT ne sont pas parvenus à un accord pour élaborer une proposition de texte réglementaire précis concernant le point 1.3 de l'ordre du jour. Les avis suivants sont présentés pour être examinés par la Conférence.

Proposition

 ACP/24A3/1

Certains Membres de l'APT appuient la Méthode C, tandis que d'autres appuient la Méthode B du Rapport de la RPC.

Certains Membres de l'APT sont d'avis que les limites de puissance surfacique doivent être révisées à la fois pour les satellites OSG et non OSG du SETS et du service MetSat pour accorder la protection supplémentaire exigée par les services mobiles, qui ont besoin d'une protection plus élevée selon de nouvelles études de l'UIT-R.

**Motifs:** Les Membres de l'APT ne sont pas parvenus à un accord pour élaborer une proposition de texte réglementaire précis concernant le point 1.3 de l'ordre du jour.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_